

# INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE



2026-2027

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2026

## PROCÉDURE À SUIVRE :

**⚠ Le dossier administratif sera traité si aucune facture est en attente de règlement.**

- 1 ALLER À L'ADRESSE** <https://www.espace-citoyens.net/brou-sur-chantereine>  
**SE CONNECTER** avec son identifiant et son mot de passe
- 2 CRÉER UNE INSCRIPTION : Dossier administratif 2026-2027**  
**REEMPLIR LES CHAMPS OBLIGATOIRES ET JOINDRE LES DOCUMENTS DEMANDÉS**
  - voir les « DOCUMENTS A FOURNIR »
- 3 Une fois le dossier administratif validé par le service, vous pourrez accéder à nouveau à l'onglet « créer une inscription » pour choisir les prestations.**

Cliquer sur la prestation souhaitée et suivre la démarche :

- Accueil Matin et Soir
- Accueil spécifique (réserver pour les enfants de l'école maternelle)
- Restauration scolaire
- Étude
- Mercredi
- Vacances scolaires
- Vacances scolaires Jeunesse (réserver au collégien)

**Un message de confirmation de votre demande apparait avec l'état DÉPOSÉE ou EN COURS D'INSTRUCTION**

➔ VOUS POURREZ RETROUVER CETTE INDICATION VIA VOTRE ESPACE CITOYENS EN CLIQUANT SUR L'ICÔNE « DERNIÈRES DEMANDES » ET PAR COURRIEL

- 4 GESTION DES RÉSERVATIONS**  
**Cliquer sur la prestation pour réserver les présences de votre enfant**
  - Pour une inscription à l'année cliquer sur « Appliquer une périodicité » et continuer la démarche

EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER LE SERVICE ENFANCE AU 01.64.26.66.62 ou à l'adresse mail [service.enfance@brousurchantereine.fr](mailto:service.enfance@brousurchantereine.fr)

# INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

## 2026-2027



### DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER ADMINISTRATIF

#### ↘ OBLIGATOIREMENT

- Un justificatif de domicile de - 3 mois (quittance de loyer, facture électricité, de gaz, téléphone fixe ou opérateur internet)  
*Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.*
- Une copie de toutes les pages du livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé (page des vaccinations)
- Le cas échéant, une copie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation
- Attestation de paiement de la CAF
- 3 derniers bulletins de salaires du foyer ou autres justificatifs de revenus
- Avis de situation déclarative à l'impôt de 2026 sur les revenus de 2025

#### ↘ EN CAS D'HÉBERGEMENT

- Un justificatif de domicile de - 3 mois de l'hébergeant (quittance de loyer, facture électricité, de gaz, téléphone fixe ou opérateur internet)  
*Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.*
- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Un document de la Sécurité Sociale ou de la CAF de - 3 mois au nom de l'hébergé, à l'adresse de Brou-sur-Chantereine.

**Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service Enfance.**

#### SERVICE ENFANCE

3 rue Lazare Carnot  
77177 BROU-SUR-CHANTEREINE  
Tél : 01 64 26 66 62

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h30  
Jeudi de 13h30 à 18h30  
Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30